

M. Drury, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Décret du conseil C.P. 1965-1394, en date du 4 août 1965, relatif aux régions désignées, aux termes de l'article 9 de la Loi sur le ministère de l'Industrie.

M. Drury dépose à la Chambre,—Décret du conseil C.P. 1965-1395,—Règlement édicté en conformité de la Loi stimulant le développement de certaines régions.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que lors de la présentation de la motion portant que l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides, aucun amendement ne sera présenté et le débat sur ladite motion se terminera au plus tard à 6 heures du soir, le mercredi.

---

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Drury, membre du conseil privé de la reine,—Budget d'établissement de la Polymer Corporation Limited pour l'année expirant le 31 décembre 1966, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1966-98 du 17 janvier 1966 approuvant ledit budget. (Texte anglais)

Par M. Favreau, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi le 26 janvier 1966, conformément à l'article 7 de la Loi sur les Règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Par M. Martin (Essex-Est), membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Affaires extérieures pour l'année close le 31 décembre 1965, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, chapitre 68, S.R.C., 1952.

Par M. Pennell, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du Commissaire des pénitenciers pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 30 de la Loi sur les pénitenciers, chapitre 53, Statuts du Canada, 1960-1961.

Deuxième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition des requérants dont les noms suivent, déposée le 27 janvier, est conforme aux prescriptions de l'article 70 du Règlement:

James Elliott Coyne, Sinclair McKnight Stevens, Maxwell Bruce, tous trois de la cité de Toronto (Ontario), et deux autres personnes d'autant de provinces différentes du Canada, aux fins d'une loi constituant en société *Bank of Western Canada* et/ou «Banque de l'Ouest canadien», et à d'autres fins.—M. Richard.

---

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 11 heures du matin.